PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU MERCREDI 21 MARS 2018 A 20 H 30

L'an deux mil dix huit, le vingt et un mars, le Conseil Municipal de la Commune de FOURAS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Sylvie MARCILLY, Maire.
Présents : Sylvie MARCILLY, Daniel COIRIER, Annick MICHAUD, Philippe FAGOT, Christelle COLOMBÉ, Stéphane BARTHELEMY, Catherine ROGÉ, Christian DONADELLO, Florence CHARTIER-LOMAN, Jean-Paul BARBARIN, Jean-François AVRIL, Henri MORIN, Dimitri POURSINE, Françoise ROBY, Hélène CERISIER, Jean-Louis PAILLARD, Raymonde CHENU, Eric SIMONIN, Stéphane BERTHET, Catherine TARDY, Didier BERTIN, Christiane GOMMIER, Jacques LEDUC, Jean-François HARLET.
Absents : C. LEBLANC (pouvoir à C. ROGÉ), Lucette GRENOU (pouvoir à Sylvie MARCILLY), M. LYONNET (pouvoir à D. COIRIER).

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Christian DONADELLO ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur BERTIN précise qu'au sujet du PPRN, il a dit lors de la dernière séance du conseil qu'il serait intéressant d'avoir des possibilités de construire en étage sur le quartier du port nord.
Approbation à l'unanimité du procès verbal de la séance du 27 février 2018.

1 - Comptes de gestion 2017 des budgets : principal et annexes (Rapporteur C. DONADELLO)
Les comptes de gestion présentés par le Trésorier Principal de Rochefort Banlieue correspondent aux comptes administratifs de la commune et font apparaître les résultats suivants :

Budgets	Section de fonctionnement résultat de l'année 2017	Section d'investissement résultat de l'année 2017
Budget communal	917 762,19 €	-221 975,88 €
Budget des campings	677 343,06 €	132 362,78 €
Budget des ports	-3 049,48 €	-3 246,06 €
Budget Maison de santé	0	-53 755,80 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
APPROUVE les comptes de gestion 2017 pour le budget de la commune et les budgets annexes.
VOTE : P : 24, A : 3 (Mme GOMMIER, M LEDUC, M HARLET), C : 0

2 - Comptes administratifs 2017 des budgets : principal et annexes (Rapporteur C. DONADELLO).
Le compte administratif rapproche les autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante, qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
APPROUVE les comptes administratifs 2017 pour le budget de la commune et les budgets annexes.
COMMUNE

BALANCE 2017	
	REALISATIONS
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	2 204 359,14 €
RECETTES	1 388 968,89 €
SOLDE EXECUTION	-815 390,25 €
RESULTAT REPORTE	593 414,37 €
RESULTAT EXERCICE	**-221 975,88 €**
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	5 943 902,51 €
RECETTES	6 823 288,33 €
SOLDE EXECUTION	879 385,82 €
RESULTAT REPORTE	38 376,37 €
RESULTAT EXERCICE	**917 762,19 €**

CAMPINGS

Balance générale 2017	
Investissement	***Réalisation***
Dépense	249 540,38 €
Recette	193 034,99 €
Résultat de l'exercice	-56 505,39 €
Résultat reporté	188 868,17 €
Résultat cumulé	**132 362,78 €**
Fonctionnement	***Réalisation***
Dépense	1 355 947,08 €
Recette	1 453 440,62 €
Résultat de l'exercice	97 493,54 €
Résultat reporté	579 849,52 €
Résultat cumulé	**677 343,06 €**

PORTS

Balance générale 2017	
Investissement	***Réalisation***
Dépense	30 988,72 €
Recette	43 938,71 €
Résultat de l'exercice	12 949,99 €
Résultat reporté	-16 196,05 €
Résultat cumulé	**-3 246,06 €**
Fonctionnement	***Réalisation***
Dépense	75 492,30 €
Recette	92 298,62 €
Résultat de l'exercice	16 806,32 €
Résultat reporté	-19 855,80 €
Résultat cumulé	**-3 049,48 €**

MAISON DE SANTE

Balance générale 2017	
Investissement	***Réalisation***
Dépense	53 755,80 €
Recette	0,00 €
Résultat de l'exercice	-53 755,80 €
Résultat reporté	0,00 €
Résultat cumulé	**-53 755,80 €**
Fonctionnement	***Réalisation***
Dépense	0,00 €
Recette	0,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat reporté	0,00 €
Résultat cumulé	**0,00 €**

Le Maire a quitté la salle avant le vote
VOTE : P : 23, A : 3 (Mme GOMMIER, M LEDUC, M HARLET), C : 0

3- Affectation des résultats 2017 (Rapporteur C. DONADELLO).
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2017 comme suit

AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET COMMUNE			
Résultats N-1			
	Fonctionnement		917 762,19 €
	Investissement		-221 975,88 €
Reports N-1	Dépenses		637 000,00 €
	Recettes		441 500,00 €
	Solde reports		-195 500,00 €
AFFECTATION		1068	**-417 475,88 €**
REPORT FONC		002	500 286,31 €

AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET DES CAMPINGS		
Résultats N-1		
	Fonctionnement	677 343,06 €
	Investissement	132 362,78 €
Reports N-1	Dépenses	63 000,00 €
	Recettes	0,00 €
	Solde reports	-63 000,00 €

AFFECTATION	1068	0,00 €
REPORT FONC	002	677 343,06 €

AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET DES PORTS		
Résultats		
	Fonctionnement	-3 049,48 €
	Investissement	-3 246,06 €
Reports	Dépenses	0,00 €
	Recettes	0,00 €
	Solde reports	0,00 €

AFFECTATION	1068	0,00 €

REPORT FONC	002	-3 049,48 €

AFFECTATION DU RESULTAT – BP MAISON DE SANTE		
Résultats		
	Fonctionnement	0,00 €
	Investissement	-53 755,80 €
Reports	Dépenses	0,00 €
	Recettes	0,00 €
	Solde reports	0,00 €

AFFECTATION	1068	0,00 €

REPORT FONC	002	0,00 €

VOTE : P : 24, A : 3 (Mme GOMMIER, M LEDUC, M HARLET), C : 0

4 - Impôts locaux – vote des taux 2018 (Rapporteur C. DONADELLO).

Comme chaque année, l'assemblée municipale doit arrêter les taux d'imposition de la fiscalité directe communale pour l'année à venir.

Madame le Maire propose au titre de l'année 2018 de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale.

Vu l'avis favorable de la Commission des finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

FIXE les taux d"imposition de al fiscalité directe locale 2018 comme suit :

TAXE D'HABITATION	9,70 %
TAXE FONCIERE BATI	22,09 %
TAXE FONCIERE NON BATI	30,43 %

VOTE : P : 24, A : 3 (Mme GOMMIER, M LEDUC, M HARLET), C : 0

5 - Budgets 2018 : commune, campings, ports et maison de santé (Rapporteur C. DONADELLO).

Lors de sa séance du 27 février 2018, le conseil municipal a débattu sur les orientations budgétaires de la ville pour 2018. A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2018 soumis à avis de la commission des finances et présentement au vote du conseil municipal pour adoption.

Monsieur LEDUC demande si la salle de tennis de table ne pourrait pas être considérée d'intérêt communautaire, car les statuts de la CARO prévoient des équipements sportifs ?

Monsieur BARTHELEMY répond que la CARO n'investit pas sur des structures, elle subventionne des projets associatifs. Par contre, il indique qu'il a essayé d'obtenir des subventions de la CARO pour ce projet. Une étude a permis d'identifier les structures sportives sur le territoire intercommunal mais il n'y a pas d'action pour l'instant.

Madame le Maire indique que ce point est susceptible d'évoluer à la CARO.

Monsieur HARLET regrette qu'il n'y ait pas plus d'investissements sur les voiries. Il estime que le projet Surcouf se fait sur deux années.

Monsieur COIRIER répond que l'effacement des réseaux de la rue Surcouf s'est fait sur l'année dernière et que cette année ce sont les travaux de réfection de voirie qui seront réalisés. Il ajoute que des projets voiries il y en aura d'autres et espère que Monsieur HARLET les soutiendra.

Monsieur HARLET fait part de sa déception.

Monsieur LEDUC estime que le débat d'orientations budgétaires devrait évoquer ces projets.

Monsieur COIRIER répond que des projets sont en chiffrages notamment le projet de la rue Pierre LOTI dont les élus sont informés.

Monsieur LEDUC dit que tout choix mérite un débat contradictoire.

Monsieur COIRIER dit que les projets sont préalablement soumis à la commission travaux.

Monsieur BERTIN fait part de son inquiétude sur la voirie, il ajoute qu'il y a tellement à faire à Fouras.

Madame le Maire répond que si les budgets n'avaient pas été amputés par les décisions du précédent gouvernement les choses auraient été plus faciles.

Monsieur BERTIN dit que la commune a des moyens importants et que le budget devrait être plus ambitieux. Il ne voit pas de projet sur les ports. Il estime que pour la « presqu'île verte » il faudrait un « gros budget plantation ». Il ajoute que le projet de maison de santé est très préoccupant car le nouveau cabinet médical vient de s'agrandir. Il estime qu'il faut l'arrêter pour le reprendre plus tard. Il demande par contre que la commune engage un projet important pour des logements sociaux.

Monsieur COIRIER rappelle que ce sont plus de 250 arbres qui ont été plantés par la municipalité.

Monsieur BERTIN estime que ce n'est pas suffisant et qu'il faudrait faire un bilan complet des arbres de la commune.

Madame le Maire répond que l'on ne voit jamais Monsieur BERTIN aux plantations d'arbres.

Monsieur BERTIN répond qu'il n'est pas le maire.

Au sujet du budget des campings, Monsieur LEDUC dit que l'on fixe les tarifs tous les ans avec une augmentation. Il s'inquiète d'une augmentation répétée et exagérée des tarifs.

Monsieur MORIN répond que certains tarifs, pas tous, évoluent environ de 1 à 2 % par an. Il ajoute que les services proposés par le camping progressent en qualité et que cela a un coût. Il rassure cependant les élus en précisant que les campings de Fouras proposent des tarifs similaires aux campings comparables.

Monsieur HARLET demande si la piscine sera faite en 2018 ?

Monsieur MORIN répond que non, ce projet est à long terme.

Monsieur COIRIER ajoute que c'est un projet important qui nécessitera du temps pour la conception et la réalisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE les budgets primitifs pour l'exercice 2018 conformément aux tableaux ci-dessous :

Le budget de la commune et les budgets annexes, pour l'exercice 2018, sont équilibrés en recettes et en dépenses comme suit :

2018	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
BUDGET COMMUNE	3 816 849,00 €	7 226 927,00 €	11 043 776,00 €
BUDGET CAMPINGS	1 028 847,00 €	2 124 525,00 €	3 153 372,00 €
BUDGET PORTS	41 950,00 €	139 305,00 €	181 255,00 €
BUDGET MAISON DE SANTE	600 000,00 €	0,00 €	600 000,00 €
TOUS BUDGETS CONFONDUS	5 487 646,00 €	9 490 757,00 €	14 978 403,00 €

VOTES
Budget commune : P : 23, A : 0, C : 4 (M BERTIN, Mme GOMMIER, M LEDUC, M HARLET)
Budget Campings : P : 27, A : 0, C : 0
Budget Ports: P : 25, A : 2 (M BERTIN, M LEDUC), C : 0
Budget Maison de Santé : P : 23, A : 0, C : 4 (M BERTIN, Mme GOMMIER, M LEDUC, M HARLET)

6 - Subventions aux associations et autres organismes (Rapporteur S. BARTHELEMY).

Comme chaque année, l'assemblée municipale fixe le montant des subventions attribuées aux associations.

Monsieur BERTIN demande si le Vélo Club est l'association Vélo pour Tous ?

Monsieur BARTHELEMY répond que non, c'est le Vélo Club Rochefortais qui organise le tour du Pays

Rochefortais qui passe par Fouras.
Vu l'avis favorable de la Commission vie associative,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
FIXE les attributions 2018 de subventions aux associations comme suit :

SUBVENTIONS	
Associations	**Année 2018**
CNF	1 800,00 €
UPN	500,00 €
EVF	16 000,00 €
Football	6 000,00 €
Rugby	9 000,00 €
Club pongiste	11 000,00 €
Tennis	550,00 €
UBF	400,00 €
Judo club	1 000,00 €
Société des régates	400,00 €
Entente cycliste	900,00 €
Aikido	400,00 €
Créapuce	15 500,00 €
Ecole de danse	2 800,00 €
Comité de jumelage	2 890,00 €
A fleur de marée	500,00 €
Club ECHO	500,00 €
RAF	11 000,00 €
Histoire et patrimoine	9 500,00 €
Art à Fouras	1 200,00 €
Le souvenir français	600,00 €
crèche ilot zenfants	75 000,00 €

Associations	Année 2018
UFEF	3 000,00 €
Amis école maternelle	1 800,00 €
Chat libre	1 000,00 €
SPA	3 076,00 €
Amicale du personnel	2 000,00 €
Ecole primaire	8 000,00 €
Chambre des métiers Ch-M	315,00 €
Secours catholique	300,00 €
Restos du cœur	200,00 €
UNRPA	500,00 €
FNACA	200,00 €
Prévention routière	200,00 €
SNSM	300,00 €
Club de Scrabble	200,00 €
FARE	1 000,00 €
Fouras les films	500,00 €
Vélo pour tous	130,00 €
Forains plage nord	2 000,00 €
Les pousse pieds	1 000,00 €
Théatre éphémère 2actes	2 800,00 €
Foulées nordiques	300,00 €
Vélo Club Rochefortais	1 000,00 €
Territoires imaginaires	3 200,00 €
Ligue contre cancer	200,00 €

Madame MICHAUD, Madame TARDY et Monsieur DONADELLO ne prennent pas part au vote.
VOTE : P : 22, A : 2 (Mme CHENU, M PAILLARD), C : 0

7 – Tarifs portuaires 2018 (Rapporteur A. MICHAUD)

Madame MICHAUD précise que ce budget est le dernier avant la gestion en régie directe par le département.

Madame le Maire précise les conditions de ce transfert de gestion et donne des explications sur la loi NOTRe qui en est à l'origine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve les tarifs portuaires suivants :

TARIFS PONTONS PORT SUD 2018						
MARS AVRIL MAI JUIN SEPTEMBRE OCTOBRE NOVEMBRE						
PERIODE	<5m	<6m	<7m	<8m	<9m	au delà
PAR JOUR	7 €	8 €	9 €	10 €	11 €	12 €
PAR SEMAINE	46 €	53 €	60 €	67 €	75 €	84 €
PAR MOIS	171 €	196 €	224 €	249 €	277 €	311 €

TARIFS PONTONS PORT SUD 2018						
JUILLET ET AOUT						
PERIODE	<5m	<6m	<7m	<8m	<9m	au delà
PAR JOUR	10 €	11 €	13 €	14 €	16 €	17 €
PAR SEMAINE	70 €	80 €	90 €	101 €	111 €	121 €
PAR MOIS	258 €	296 €	333 €	373 €	411 €	448 €

TARIFS PONTONS PORT SUD 2018
FORFAIT SAISON – 1ER MARS – 15 NOVEMBRE

TARIFS CORPS MORT PLAISANCIERS			
PERIODES	LA FUMEE	NORD	SUD
PAR JOUR	13 €	13 €	13 €
PAR SEMAINE	44 €	44 €	44 €
PAR MOIS	155 €	155 €	155 €
ANNUEL	316 €	316 €	316 €

TARIFS STATIONNEMENT VOILE LEGERE		
PERIODES	SUD	NORD
ANNUEL	91 €	91 €

TARIFS PONTON MOTONAUTISME	
PERIODES	PORT NORD
ANNUEL	1 870 €

TARIFS CORPS MORT professionnels		
PERIODES	LA FUMEE	NORD
ANNUEL	182 €	182 €

TARIFS PROFESSIONNEL SUR PONTON	
PERIODES	PORT SUD
ANNUEL	828 €

Toute occupation sans titre, sur ponton ou corps-morts et quelque soit la longueur et le type de bateau, sera facturée 16 € / jour.
VOTE : P : 27, A : 0, C : 0

8 - Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan pour ajouter la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) (Rapporteur S. MARCILLY).

Monsieur HARLET demande si les défenses de côtes sont intégrées à la GEMAPI ?
Madame le Maire répond par l'affirmative et que tout est transféré à la CARO.
Vu la délibération N°2018-014 du Conseil Communautaire en date du 8 février 2018 approuvant le projet de ses nouveaux statuts ,
Considérant que la CARO est compétente en matière de GEMAPI depuis le 1er août 2017 ;
Considérant que l'article 211-7 du code de l'environnement définit comme actions possibles pour les collectivités et leurs groupements :

- la mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
- l'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Considérant qu'il y a lieu d'approuver les statuts de la CARO ainsi modifiés,
Le Conseil Municipal décide de :
- Approuver le projet des nouveaux statuts de la CARO tels que présentés dans le document annexé à la présente délibération pour l'ajout au titre de compétence facultative les compétences liées au grand cycle de l'eau:

- la mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
- l'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique. »

Dire que la délibération sera notifiée à la CARO et à la sous-préfecture.
VOTE : P : 27, A : 0, C : 0

9 - Demandes de concessions d'occupation du domaine public maritime pour des ouvrages communaux (Rapporteur S. MARCILLY)

La commune dispose d'équipements sur le domaine public maritime. Après concertation avec les services de la DDTM, il a été convenu de demander la possibilité d'obtenir des concessions d'occupation pour ces équipements pour une durée de 30 années.
Monsieur BERTIN demande si les jetées des ports sont comprises ?
Madame le Maire répond que non, car les ports sont départementaux.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions d'occupation du domaine public maritime et tout document utile à cette procédure pour les équipements listés ci-dessous :
<u>Secteur de l'Espérance</u>
- descente béton en face du 28 rue de l'Espérance
- descente béton en face du 24 rue de l'Espérance (en face de La Salamandre)
- descente béton accès direct du camping en face du 6 rue de l'Espérance
- descente de plage place Jean Moulin en face du 44 rue Philippe Jannet
- descente de plage place Jean Moulin en face du 36 rue Philippe Jannet

<u>Secteur plage Sud</u>
- descente de la plage en face du 2 avenue Philippe Jannet
- descente de plage principale en face du 2 Square des Franches
- descente de plage en face du 5 rue de la Coue
- Stèle en mémoire du départ de Napoléon sur la plage

<u>Secteur plage Ouest</u>

- descente de plage côté Fort Vauban en face du 27 rue Bruncher
- descente de plage en face du 5 avenue de Gaulle (à côté des Bains du Sémaphore)
- bloc de douches en face du 5 avenue de Gaulle
- grande descente centrale en face du 13b avenue de Gaulle
- blocs de douches descente centrale
- descente en face du 22 avenue de Gaulle
- descente de la retenue d'eau en face du 7 place Bugeau
- bloc de douches de la retenue d'eau
- retenue d'eau plage Ouest

Secteur Casino
- descente de la plage de la Nombraire avenue du Bois Vert (en face des Salons du Parc)

Secteur plage de la Vierge
- descente de la plage vers le 128 boulevard de la Fumée
- cale béton en face du 89 boulevard de la Fumée (à côté de la statue de la Vierge)

Secteur La Fumée
- descente principale accès à la passe d'Enet
- cale d'accès vers le 121 boulevard de La Fumée vers Les Viviers

Secteur plage Nord
- cale d'accès en face du 7 avenue Louise de Bettignies
- descente accès handiplage en face du 11 avenue Louise de Bettignies
- bloc de douches en face du 11 avenue Louise de Bettignies
- escalier en face du 5 boulevard de l'Océan
- escalier en face des 19 et 17 boulevard de l'Océan (en face de l'avenue Putier)
- escalier en face du 23 boulevard de l'Océan
- escalier en face des 27 et 29 boulevard de l'Océan (en face de l'allée des Dunes)
- bloc de douches en face du 39 boulevard de l'Océan
- descente de plage en face des 55 et 57 boulevard de l'Océan (en face de l'avenue Marguerite)

VOTE : P : 27, A : 0, C : 0

10 - Délibération de principe sur la procédure de délégation de service public du Casino : modification des conditions (Rapporteur S. MARCILLY)

La délégation de service public du casino de Fouras arrive à terme le 31 décembre 2018.

Aussi, est-il indispensable, pour le choix du futur exploitant, de mettre en oeuvre une procédure de délégation de service public.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'ouverture d'une procédure de délégation de service public pour la gestion du casino de Fouras. Les prestations sont celles exposées dans le rapport présenté en annexe de la présente délibération.

La durée de la délégation de service public pour l'exploitation du casino pourrait être fixée à 7 années. Les modalités d'exploitation de l'établissement seront définies par la commission de délégation de service public.

Monsieur BERTIN dit que la durée de la DSP dépend des investissements demandés et qu'il faut réfléchir aux investissements correspondant à cette durée de 7 années. Il estime que le problème ce sont les façades mais également les tentes et le matériel stocké derrière le bâtiment.

Madame le Maire répond que la commission est consciente de cela et travaillera sur ces points.

Monsieur BERTIN souhaite que la souffrance des arbres soit prise en compte pour le traitement des parkings afin qu'il n'y ait pas de conflit. Il estime que l'éclairage est un problème environnemental.

Madame le Maire dit que cette endroit est « magique » et qu'il faut en tenir compte.

Monsieur BERTIN dit que les fourasins s'intéressent peu aux jeux mais qu'il est intéressant d'avoir un restaurant et un café. Il ajoute qu'il est important de pérenniser le cinéma.

Monsieur HARLET regrette que l'on fasse cette démarche dans l'urgence. Il demande que des objectifs soient fixés notamment pour les investissements.

Madame le Maire répond que l'on va se donner 6 mois de plus pour la procédure, conformément aux dispositions réglementaires, il y a donc 15 mois pour mener à bien la procédure.

Monsieur HARLET dit qu'il faut parler des abords et de l'esthétique mais que l'on n'aura pas le temps de consulter les fourasins.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE le principe d'une exploitation du casino de Fouras dans le cadre d'une délégation de service public au terme de la concession en cours,
AUTORISE le maire à lancer une consultation pour l'attribution de l'exploitation du casino de Fouras pour une durée de 7 années.
DIT que la présente délibération annule et remplace la délibération CM006092017-005 du 6 septembre 2018,
VOTE : P : 27, A : 0, C : 0

11 - Compte rendu annuel de la SEMDAS sur le projet de maison de santé (Rapporteur C. ROGÉ)

Conformément à la convention de mandat en date du 23 mars 2016, la SEMDAS est en charge des études et du suivi des travaux pour la construction d'une maison de santé sur la commune. Aussi, chaque année la SEMDAS remet un compte rendu d'activité qui doit être présenté au conseil municipal. Aussi, est-il proposé d'approuver le compte rendu d'activité 2017 pour le projet de la maison de santé tel qu'il est présenté par la SEMDAS.

Monsieur HARLET demande ce qu'il en est de l'équilibre financier de l'opération ?

Madame ROGÉ répond que tout n'est pas finalisé, mais que l'on a l'estimation du coût des locations ou de l'achat. Des professionnels souhaitent, en effet, acheter.

Monsieur HARLET estime qu'il y a un certain flou.

Madame ROGÉ répond qu'il n'y a aucun flou. Il a été décidé en juillet dernier d'occuper le deuxième plateau pour faciliter l'équilibre financier de l'opération. Un cabinet spécialisé a été missionné pour chercher des chirurgiens dentistes. Aussi le taux de remplissage n'est pas encore finalisé mais un certains nombre de professionnels de santé sont partants. Madame ROGÉ interroge Monsieur HARLET sur les raisons pour lesquelles il ne participe pas à ce projet ?

Monsieur HARLET répond qu'il alerte sur les difficultés pour remplir cette maison de santé car il estime qu'à Fouras il n'y a pas de pénurie sur l'offre de soins.

Madame ROGÉ répond que les nouveaux fourasins se plaignent de ne pas trouver de médecin, ceci est d'autant plus vrai que la population est vieillissante.

Monsieur HARLET répond que les jeunes médecins regardent les taux médecins / population et que Fouras, de ce point de vue, n'est pas sous dotée.

Madame ROGÉ répond que l'activité maison de santé se développe partout et qu'il n'y a pas d'équipement de ce type sur Fouras.

Madame le Maire demande la collaboration de Monsieur HARLET sur ce dossier et lui demande s'il va adresser d'autres professionnels ?

Monsieur HARLET répond avoir déjà adressé un professionnel et ajoute que pour les dentistes c'est très compliqué.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE le compte rendu annuel 2017 d'activité de la SEMDAS concernant l'opération « maison de santé ».
VOTE : P : 23, A : 0, C : 4 (M BERTIN, Mme GOMMIER, M LEDUC, M HARLET).

12 - Lancement de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre d'aménagement et de paysage pour la requalification de la pointe de la Fumée (Rapporteur S. MARCILLY)

La commune, l'Etat, le Département de la Charente-Maritime et la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan collaborent dans le cadre du projet de requalification de la Pointe de la Fumée. Une étude de programmation et une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage ont été confiées à la SAS BICFL .

Cette étude a donné lieu à la rédaction d'un programme intégrant plusieurs problématiques :

- Une problématique littorale et environnementale,
- Une problématique d'usage,
- Une problématique de stationnement et de mobilités.

Il prévoit différentes natures d'aménagement sur la Pointe de la Fumée :

1. Des promenades,
2. L'aménagement paysager,
3. Des avancées littorales,
4. L'aménagement des espaces de stationnement.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 11 088 180 €. L'opération sera divisée en séquences territoriales qui devront respecter un calendrier de travaux dans une limite budgétaire annuelle où le montant des dépenses (travaux et études) devra être inférieur à 2 millions d'euros TTC.
Il convient désormais de lancer un concours d'aménagement et de paysage afin de sélectionner une équipe de maîtrise d'oeuvre qui sera chargée de répondre aux objectifs et contraintes énoncés dans ce programme et avec laquelle la commune négociera un accord-cadre mono-attributaire à marchés subséquents.
Ce concours de maîtrise d'oeuvre sera restreint : à l'issue d'une phase de sélection des candidatures, trois équipes seront admises à concourir.
Une prime de 40 000 € HT sera versée à chacun de ces trois concurrents ayant remis une prestation conforme au règlement du concours. Le montant de la prime versée au lauréat du concours sera déduit de ses honoraires.
Un jury de concours sera chargé d'évaluer les prestations des candidats, d'en vérifier la conformité au règlement du concours et de proposer un classement fondé sur les critères indiqués dans l'avis d'appel public à concurrence et dans le règlement de concours. Il sera composé comme suit :

Membres à voix délibérative :
Le Président du Jury : Madame le Maire de Fouras-les-Bains, Présidente de droit
Les membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ou leurs suppléants,
Des maîtres d'œuvres qualifiés :

- Un architecte du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) de la Charente-Maritime,
- Deux paysagistes,
- Un architecte urbaniste, membre de l'Ordre des Architectes.

Membres à voix consultative :
Un représentant de la Direction Départementale des Finances Publiques ;
Un représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Charente-Maritime.

Au titre de leur participation au jury de concours, il est proposé d'allouer aux maîtres d'œuvre qualifiés une indemnité décomposée comme suit :

Temps passé en réunion :	250 € TTC par demi-journée,
Indemnités kilométriques :	0,595 € / km,
Frais de péage :	sur présentation de justificatifs.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le lancement d'une procédure de concours selon les modalités et caractéristiques décrites ci-dessus, d'approuver le montant de la prime versée aux candidats, le montant des indemnités de participation de certains membres du jury et d'autoriser Madame le Maire à négocier avec le lauréat l'accord-cadre mono-attributaire à marchés subséquents de maîtrise d'oeuvre,
Madame le Maire rappelle qu'elle a reçu la vice-présidente de la Région pour lui présenter ce projet car c'est dorénavant la Nouvelle-Aquitaine qui est compétente pour la liaison Fouras-Aix.
Monsieur BERTIN demande de quelle façon le retour d'information sur la procédure sera organisé.
Madame le Maire répond le conseil municipal se réunira une fois les trois candidats admis à concourir sélectionnés.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
AUTORISE le lancement d'une procédure de concours selon les modalités et caractéristiques décrites ci-dessus,
APPROUVE le montant de la prime versée aux candidats,
APPROUVE le montant des indemnités de participation des maîtres d'oeuvres qualifiés au jury,
AUTORISE Madame le Maire à négocier avec le lauréat, l'accord-cadre mono-attributaire à marchés subséquents de maîtrise d'oeuvre,
AUTORISE Madame le Maire à signer tout acte et document y afférents.
VOTE : P : 27, A : 0, C : 0

13 - SEEJ : reversement d'une aide CAF perçue par notre commune à la MFR de Saint-Sauveur d'Aunis (Rapporteur A. MICHAUD)
Lors des deux mini-camps estivaux 2017 organisés par le SEEJ, dix enfants de l'accueil de loisirs de

Saint-Sauveur d'Aunis ont été accueillis. L'association Familles Rurales de St Sauveur d'Aunis qui gère ce service, devait toucher directement les aides du contrat enfance jeunesse de la CAF. Cependant pour des raisons administratives, la CAF a versé l'ensemble des aides à la commune de Fouras. Aussi, est-il proposé d'autoriser le reversement de 432 €, correspondant au montant des aides touchées indûment, à la MFR de Saint-Sauveur d'Aunis.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
AUTORISE Madame le Maire à procéder au remboursement de la subvention perçue de la CAF suite aux deux mini-camps estivaux 2017, à l'association Familles Rurales de St Sauveur d'Aunis pour un montant de 432 €.
VOTE : P : 27, A : 0, C : 0

14 – SEEJ : tarifs du séjour été des 15 – 18 ans (Rapporteur A. MICHAUD)
Il est proposé d'approuver les tarifs suivants pour le séjour d'été des 15 – 18 ans, qui se déroule entre le 20 juillet et le 24 août à Cheusse.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE les tarifs pour le séjour d'été 2018 des 15 – 18 ans comme suit :

SEJOURS 2018
« FUN IN CHEUSSE »

Séjour 15 – 18 ans – 20 juillet – 24 août		
Quotien familial	**PEL**	**EXT PEL**
A	204,00 €	262,80 €
A-	187,00 €	240,90 €
B	170,00 €	219,00 €
B-	139,40 €	179,58 €
C	91,80 €	118,26 €

VOTE : P : 27, A : 0, C : 0

15 - Modification du tableau des effectifs pour la création d'un poste d'attaché territorial (Rapporteur D. COIRIER).

Dans le cadre d'une modification de l'organisation des services et notamment de la création d'un poste de responsable culture – animation, il est proposé de modifier le tableau des effectifs en créant un poste au grade d'attaché territorial.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
AUTORISE Madame le Maire à créer un poste d'attaché territorial au tableau des effectifs de la commune et ce à compter du 1er juin 2018.
VOTE : P : 27, A : 0, C : 0

DELEGATIONS DU MAIRE

DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE
Conseil Municipal du 21 Mars 2018

Numéro	Nature	Montant	Société / Prestataire
DEC2018017	Contrat de maintenance et d'entretien des équipements de jeux	3350 € HT	SAS PCV COLLECTIVITES
DEC2018018	Marché MA18-02 – Travaux d'aménagement de la rue Surcouf	168212,60 € HT	EUROVIA – ALLEZ
DEC2018019	Maison de Santé – SEMDAS – Autorisation raccordement	1733,54 € HT	ENEDIS
DEC2018020	Modification régie du musée – assujetissement au cautionnement	Néant	Commune de Fouras
DEC2018021	Convention 2018 Antioche Kayak	1820 € TTC	Antioche Kayak

SÉANCE LEVÉE À 22 H 35

MARCILLY Sylvie	COIRIER Daniel	MICHAUD Annick	FAGOT Philippe
COLOMBÉ Christelle	BARTHELEMY Stéphane	ROGÉ Catherine	DONADELLO Christian
CHARTIER-LOMAN Florence	BARBARIN Jean-Paul	AVRIL Jean-François POUVOIR	MORIN Henri
POURSINE Dimitri	ROBY Françoise Pouvoir	GRENOU Lucette Pouvoir	CERISSIER Hélène
PAILLARD Jean-Louis	LEBLANC Chantal Pouvoir	CHENU Raymonde	LYONNET Marcelle Pouvoir
SIMONIN Eric	BERTHET Stéphane	TARDY Catherine	GOMMIER Christiane
BERTIN Didier	LEDUC Jacques	Jean-François HARLET	